



HAL
open science

Licence Lettres classiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres classiques. 2013, Rectorat de Paris. hceres-02036744

HAL Id: hceres-02036744

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036744>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Lettres classiques

de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement : Institut Universitaire Saint-Pie X

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Lettres classiques

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140005840

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
21 rue du Cherche-Midi 75006 Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le but de la mention de licence *Lettres classiques* présentée par l'Institut Universitaire Saint-Pie X est de former conjointement à l'étude des langues et des littératures française, latine et grecque, pour un public d'environ 20 étudiants par an. Elle propose l'acquisition de compétences linguistiques, littéraires, philologiques, historiques et culturelles. Est soulignée une spécificité dans l'enseignement de cette mention : initier les étudiants au latin parlé, considéré comme une « seconde voie d'accès aux explications de textes et aux débats culturels ». En troisième année de licence (L3), des enseignements de découverte (séminaire sur l'Europe, archéologie, civilisation et histoire) sont présentés comme favorisant une spécialisation progressive.

La mention débouche sur des poursuites d'études en master de recherche (lettres ou histoire de la littérature) et des formations professionnalisantes (master de ressources humaines, école de documentalistes). Les étudiants titulaires de cette licence peuvent aussi passer des concours, notamment de l'enseignement. Les métiers suggérés dans le dossier sont ceux de l'enseignement du journalisme, de l'édition, de la communication, des métiers du patrimoine et de l'administration générale.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Si le projet pédagogique de la licence *Lettres classiques* présentée par l'Institut Universitaire Saint-Pie X montre une certaine cohérence d'ensemble, les enseignements attendus d'une formation en lettres classiques ne sont pas tous présents, et il n'y a pas de véritable progressivité en matière d'orientation et de spécialisation au sein des parcours. De nombreuses défaillances sont également relevées : en latin et en grec, le dossier ne précise pas les modalités de préparation spécifique au thème ni à la version, ce qui est gênant dans la perspective des concours CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) ou CAFEP (certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement du privé) et de l'Agrégation ; en littérature, il n'y a pas de travaux dirigés spécifiques pour s'entraîner aux exercices (explication, commentaire, dissertation). En outre, le programme de littérature française manque de cohérence et d'amplitude, avec une orientation très marquée vers la littérature chrétienne, sans que les autres mouvements littéraires soient enseignés avec une place suffisante (étude très limitée de la littérature du XVIe et du XVIIe siècle, absence notable de la littérature du XXe siècle). En conséquence, le projet de formation ne permet pas de s'assurer qu'à la fin de la licence, les étudiants aient atteint un niveau et une ouverture suffisants pour pouvoir se présenter aux concours et aux formations mentionnés ci-dessus. Les enseignements d'ouverture sont assez variés, mais ne permettent la réorientation que dans une formation interne à l'Institut Universitaire Saint-Pie X. La répartition entre cours magistraux et travaux dirigés n'est pas précisée, mais il est dit que les cours magistraux sont privilégiés, ce qui ne favorise pas les apprentissages. Il n'y a pas de formation à l'informatique ni d'accès aux certifications de langues ou au C2i. Le dossier ne permet pas de comprendre en quoi un séminaire sur l'Europe peut constituer une spécialisation. Aucune place n'est accordée aux Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE). Le système d'évaluation des connaissances est suffisant, mais la priorité n'est pas donnée au contrôle continu (ou du moins les documents sont contradictoires). Il n'y a pas d'évaluation officielle des enseignements par les étudiants.

Des dispositifs d'aide à la réussite sont décrits dans le dossier. Ainsi, il existe des groupes de niveau en langue mais pas de cours de soutien dans les autres matières. Le dossier évoque une heure hebdomadaire de méthodologie par semestre (en sciences auxiliaires de l'histoire, qui n'apparaissent cependant pas dans le cursus), mais il n'est pas possible de vérifier ce volume horaire sur la maquette. Le tutorat se fait par le biais des conseils personnalisés à chaque étudiant de l'équipe pédagogique, du professeur référent et du recteur de l'Institut.

Le dossier n'indique pas d'abandon en fin de première année. Néanmoins, le tableau concernant le suivi de cursus n'est pas clair. Une réorientation est possible à l'issue de la première année, mais uniquement au sein de l'établissement. Une dispense d'assistance aux cours est accordée jusqu'à 50 % pour les étudiants ayant une activité professionnelle. Il y a un accès prévu aux salles pour les étudiants handicapés. L'ouverture à l'international se fait uniquement au travers d'échanges avec d'autres établissements privés sans que des statistiques précises ne soient données.

L'insertion professionnelle et la poursuite des études choisies ne sont pas renseignées de façon précise dans le dossier. Le réseau des anciens étudiants est présenté comme jouant un rôle important dans l'information des étudiants. Des professionnels interviennent ponctuellement chaque année. Des stages sont proposés aux étudiants, mais il y a contradiction entre les différents documents : l'un parle d'un stage professionnel pour tous les étudiants et dans un autre, il est seulement question de stage pour la formation des maîtres, sans que les modalités de suivi soient précisées. La formation proposée par l'Institut Universitaire Saint-Pie X permet à plus de la moitié des étudiants de poursuivre leurs études après la licence. Néanmoins, les tableaux ne sont pas clairs sur le devenir réel des étudiants, ce qui ne permet pas de s'assurer de la qualité de leur orientation (niveau de recrutement). De plus, les données fournies intègrent, sans les différencier, les étudiants titulaires de la licence et d'une maîtrise. Les renseignements sur le devenir des étudiants sortants non diplômés (0 à 60 % selon les années) sont trop évasifs.

L'équipe pédagogique en charge du pilotage de la licence n'est pas clairement présentée. Les renseignements sur les grades des enseignants sont flous, mais il ne semble pas qu'il y ait d'enseignants-chercheurs dans l'équipe. Quelques intervenants professionnels, souvent d'anciens étudiants, assurent 5 à 8 séances d'enseignement par semestre. L'indication manque de précisions d'autant plus que ces interventions ne sont pas comptabilisées dans la maquette. Rien n'est dit sur leurs « horizons professionnels contrastés ». Les faibles effectifs permettent très certainement une bonne connaissance des étudiants et une bonne gestion de leur suivi. Cependant, le choix des œuvres de littérature avec les étudiants apparaît comme la seule mesure concrète de leur autoévaluation. Le diplôme est correctement valorisé lors des Salons de l'Étudiant et des journées portes ouvertes.



- Point fort :
 - Aucun point fort en lien avec les exigences d'une formation universitaire.
- Points faibles :
 - Une formation très centrée sur elle-même, avec peu d'ouverture à l'extérieur et une très faible attractivité.
 - Une formation qui ne respecte pas les principes d'orientation et de spécialisation progressive d'une licence.
 - Une insuffisance dans la préparation aux exercices pratiques relevant de la discipline « lettres classiques » : version, thème, explication orale, dissertation.
 - Une absence de cours spécifiques de méthodologie et d'enseignements transversaux.
 - Des programmes de littérature française manquant de cohérence, de variété et d'amplitude, et qui sont d'un volume horaire insuffisant.
 - Une absence de formation en informatique et de préparation au C2i ainsi qu'aux certifications en langues.
 - Un suivi insuffisant du devenir des étudiants diplômés et non diplômés.
 - Une équipe insuffisamment qualifiée et comportant un nombre d'enseignants-chercheurs très faible.
 - Une mobilité internationale réduite ou du moins cantonnée aux instituts privés.
 - Un pilotage de la formation insuffisant.

Recommandations pour l'établissement

Les nombreux points faibles soulevés par le dossier de la mention de licence *Lettres classiques* présentée par l'Institut Universitaire Saint-Pie X suscitent de nombreuses recommandations. En premier, il conviendrait de renforcer l'enseignement de la littérature (au moins 4 h par semaine) en veillant surtout à ce que tous les genres et toutes les époques soient représentés et élever le niveau des enseignements dispensés. Un accroissement du volume horaire en faveur des travaux dirigés permettrait une véritable préparation aux exercices (explication, dissertation, version, thème) et aux concours. La professionnalisation mériterait d'être renforcée dans les autres domaines que celui de l'enseignement, avec, par exemple, des stages dans une maison d'édition, dans un quotidien, dans une bibliothèque, etc. et des apprentissages par projet favorisés. L'équipe pédagogique devrait être consolidée, par l'association d'enseignants-chercheurs et d'intervenants issus du monde professionnel afin que soit assuré un réel pilotage de l'offre de formation. Enfin, il conviendrait de veiller à ce que les informations exposées dans la présentation de la mention soient en accord avec la maquette, ce qui n'est pas toujours le cas, et qu'elles soient plus précises.

Finalement, au vu de l'évaluation précédente et de la présente, si l'Institut n'est pas prêt à changer radicalement l'esprit et les modalités de cette licence, il serait plus pertinent de la transformer en diplôme d'établissement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement

Académie : PARIS

Rectorat : PARIS

Mention : LETTRES CLASSIQUES

Domaine : ARTS, LETTRES ET LANGUES

Demande : n° S3LI140005840

Réponse à l'évaluation de l'AERES

L'évaluation de l'AERES constitue une analyse détaillée de la licence de Lettres Classiques de l'Institut Saint-Pie X. Cette analyse procure à l'établissement examiné une aide dans sa propre évaluation et dans l'amélioration de l'offre de sa licence. Toutefois, un certain nombre de remarques ne sont ni fondées ni justifiées.

L'AERES souligne en particulier différents défauts dans les quatre domaines du projet pédagogique, de l'aide à la réussite, de l'insertion professionnelle et du pilotage de la formation. Les appréciations de l'AERES appellent une réponse de l'Institut qui portera sur ces quatre domaines.

Tout en relevant un certain nombre d'améliorations à apporter dans le projet pédagogique présenté à l'évaluation de l'AERES par l'Institut, celui-ci s'étonne d'un certain nombre de jugements négatifs d'autant plus surprenants que la comparaison entre l'offre d'universités publiques et l'offre de l'Institut comporte de grandes similitudes.

NB : pour plus de lisibilité, nous avons écrit en vert les remarques de l'AERES.

1) Le projet pédagogique

« les enseignements attendus d'une formation en lettres classiques ne sont pas tous présents ».

Réponse : Le rapport de l'AERES ne précise pas quel enseignement est absent. Pourtant, les disciplines enseignées communément en lettres classiques sont présentes ¹ : langue et

¹ Cf. les formations proposées dans ces diverses universités publiques :

- http://formations.univ-amu.fr/plaquettes/ALLSH/ME3HLF-Licence_Lettres/ME3HLF-Licence_Lettres.pdf
- <http://www.paris-sorbonne.fr/nos-formations/la-formation-initiale/choisir-par-niveau/licence-2964/lettres-3293/lettres-classiques-3603/parcours-lettres-classiques/objectifs-de-la-formation-3615/>
- <http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/formation/tous-les-diplomes/licence-lettres-classiques-776.kjsp?RH=02Diplomes>
- https://dossier.admission-postbac.fr/Postbac/recherche?ACTION=6&g_ti_cod=2886

littérature française, latine et grecque, deux langues vivantes, un cours de civilisation des mondes classiques dans le cursus sur les trois années, des matières additionnelles et optionnelles : un cours de philosophie, de droit, d'histoire, d'histoire de l'art ou de géographie.

Ce reproche est d'autant plus étonnant que les cours dispensés à l'Université Paris-Sorbonne (« Paris IV », seule université publique de la région d'Île de France à conserver cette licence) sont sensiblement identiques.

La remarque de l'AERES nous semble donc manquer de précision.

« Il n'y a pas de véritable progressivité en matière d'orientation et de spécialisation au sein des parcours ».

Réponse : la mention choisie Lettres classiques implique de proposer aux étudiants tous « les enseignements attendus d'une formation en lettres classiques ». Or, ces derniers constituent déjà une somme importante en termes d'horaires hebdomadaires.

S'y ajoutent les enseignements transversaux et optionnels qui permettent à l'étudiant de se spécialiser tout au long de sa licence. L'Institut offre aux étudiants de première année de suivre deux options, l'une d'entre elles étant une option de philosophie, et l'autre étant choisie entre l'histoire, le droit, l'histoire de l'art ou la géographie. Enfin, le cours transdisciplinaire de « civilisation et histoire » donne à l'étudiant la possibilité de se réorienter en histoire. Au terme d'une première année, l'étudiant pourra donc se réorienter, sauf en droit, dans une discipline qu'il aura choisie comme option.

L'étudiant peut ainsi s'orienter de préférence vers des enseignements optionnels pendant ces trois années de licence et ajouter une spécification à son parcours de lettres classiques. Il garde tout aussi bien le choix de préférer un ensemble d'enseignements divers.

En première année de licence de lettres classiques, d'autres universités, notamment publiques, n'offrent pas plus de trois matières mineures, autres que des cours de langue et littérature française, latine et grecque ².

« De nombreuses défaillances sont également relevées : en latin et en grec, le dossier ne précise pas les modalités de préparation spécifique au thème ni à la version, ce qui est gênant dans la perspective des concours CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) ou CAFEP (certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement du privé) et de l'Agrégation ».

« Une absence d'enseignements transversaux »

Réponse :

1. Les cours de langue ancienne comportent des exercices de thème et de version.
2. Les évaluations de contrôle continu, tout comme ceux des examens semestriels, sont constitués essentiellement de ces types d'exercices.
3. La pratique du latin vivant, propre à l'Institut, est une démarche pédagogique particulièrement propice à l'exercice du thème. L'expérience prouve que ce mode

- <http://webetu.unicaen.fr/formations-et-etudes/formations-classees-par-type-de-diplome/licence-lettres-specialite-lettres-classiques-280694.kjsp?RH=1322040284275>

²

- <http://webetu.unicaen.fr/formations-et-etudes/formations-classees-par-type-de-diplome/licence-lettres-specialite-lettres-classiques-280694.kjsp?RH=1322040284275&ONGLET=3>
- <http://scuio.univmontp3.fr/images/OffreFormation/Documents/licences/UFR%201/Lic.LETTRES%20CLASSIQUES>
- http://portail.univ-st-etienne.fr/34110_703/0/fiche_02_formation/

d'enseignement dynamise la compréhension et la fréquentation des auteurs classiques ou tardifs et facilite l'accès aux œuvres.

4. Les disciplines et exercices spécifiques des lettres classiques constituent des enseignements transversaux qui développent « l'aptitude à l'analyse et à la synthèse, à l'expression écrite et orale » (arrêté du 1^{er} août 2011, art. 6).
5. L'élaboration et la présentation écrite et orale d'exposés, réalisés notamment en cours d'archéologie, favorisent la capacité de « développement des ressources documentaires, [et le] maniement des outils numériques » (arrêté du 1^{er} août 2011, art. 6). Durant l'année en cours (2012-2013), les enseignants de linguistique et d'archéologie ont établi un programme commun d'étude épigraphique et archéologique en site (au musée du Louvre) afin d'initier les étudiants d'histoire et de lettres classiques à la recherche pluridisciplinaire.

« En littérature, il n'y a pas de travaux dirigés spécifiques pour s'entraîner aux exercices (explication, commentaire, dissertation) ». « La répartition entre cours magistraux et travaux dirigés n'est pas précisée, mais il est dit que les cours magistraux sont privilégiés, ce qui ne favorise pas les apprentissages ».

Réponse :

- dans les matières de littérature, les évaluations du contrôle continu comme ceux des partiels, avec les corrigés correspondants, comportent majoritairement ce type d'exercices ;
- le cours magistral, loin d'exclure la participation active des étudiants, l'inclut avec d'autant plus de facilité que le nombre des élèves est restreint.

Solution proposée : l'Institut s'engage à diviser plus rigoureusement cours magistraux et travaux dirigés, en consacrant une heure sur deux des matières de langue et de littérature aux travaux dirigés et à la méthodologie universitaire propre aux Lettres classiques.

« Les programme de littérature française sont (...) d'un volume horaire insuffisant ».

Solution proposée : pour enrichir l'étude de la littérature spécifiquement française, l'Institut s'engage à faire passer à 4 h par semaine le nombre d'heures de littérature française dans toutes les années de licence.

« En outre, le programme de littérature française manque de cohérence et d'amplitude, avec une orientation très marquée vers la littérature chrétienne, sans que les autres mouvements littéraires soient enseignés avec une place suffisante (étude très limitée de la littérature du XVI^e et du XVII^e siècle, absence notable de la littérature du XX^e siècle) ».

Réponse : il semble qu'il a échappé aux rédacteurs de l'évaluation que des œuvres du XX^e siècle font l'objet de quatre UE de littérature française en licence 1 et 3. Quant à la littérature française des XVI^e et XVII^e siècles, elle fait l'objet de deux UE de littérature française en licence 2.

Nous joignons en annexe le programme détaillé des auteurs et œuvres étudiés ces quatre dernières années qui montre l'étendue du champ de la littérature française que propose l'Institut.

Solution proposée : L'ajout de deux heures supplémentaires de littérature française en licence 1 et 3 permettra de couvrir davantage le champ de l'étude littéraire, en particulier celle du XX^e siècle.

« Les enseignements d'ouverture sont assez variés, mais ne permettent la réorientation que dans une formation interne à l'Institut Universitaire Saint-Pie X ».

Solution proposée : pour faciliter la réorientation des étudiants, l'Institut s'engage à créer un bureau d'orientation et d'insertion professionnelle où un professionnel sera à disposition des étudiants pour les conseiller utilement.

« Il n'y a pas de formation à l'informatique ni d'accès aux certifications de langues ou au C2i. »

Réponse : Si l'Institut ne prévoit pas de préparation spécifique aux certifications de langue, le niveau délivré à l'issue de la licence suffit pour passer avec succès cet examen, comme l'exemple des étudiants sortants le prouve, ce qui répond d'ailleurs à l'acquisition des compétences linguistiques demandés par l'arrêté du 1^{er} août 2011 (art. 6).

L'Institut reconnaît la nécessité de proposer une formation en informatique.

Solutions proposées : l'Institut s'engage

- à créer une UE d'informatique en licence 2 de 2 heures de TD par semaine au semestre 4 permettant aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir les fondamentaux de l'utilisation des instruments numériques et un regard critique sur ces fondamentaux³,
- à préparer au C2i1 (certification informatique et internet),
- à former spécifiquement aux concours du TOEFL et TOEIC en langue vivante 1 en troisième année de licence.

« Aucune place n'est accordée aux Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE) ».

Réponse : D'une manière plus large, quant aux Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE), même si l'Institut reconnaît que de réels progrès sont à faire en la matière, et notamment dans la communication sur la place de ces technologies, l'Institut a mis en ligne diverses informations sur son site (l'annonce des conférences et colloques proposés aux étudiants, le calendrier, l'emploi du temps des cours, les débouchés professionnels possibles et les parcours professionnels suivis par des anciens de l'Institut).

Solution proposée : l'Institut s'engage à parfaire la formation à l'utilisation des instruments et ressources numériques par :

- la création d'une salle dotée d'outils informatiques,
- l'instauration d'une UE d'informatique en deuxième année,

³ <http://www.education.gouv.fr/cid70569/feuille-de-route-du-gouvernement-sur-le-numerique-des-mesures-pour-l-ecole.html>

- la préparation au C2i1 durant cette même deuxième année pour ceux qui le souhaitent,
- la mise en place d'un site interne dans lequel enseignants et étudiants pourront communiquer et échanger des documents de cours et diverses informations (plans de cours, dates des contrôles d'évaluation, corrigés),
- la mise en ligne sur le site de l'Institut des activités estudiantines (salons des métiers, spectacles, visites), de plans de cours, des dates des contrôles d'évaluation, des corrigés, du calendrier des examens, du catalogue de la bibliothèque, du questionnaire d'évaluation, etc.

« Le dossier ne permet pas de comprendre en quoi un séminaire sur l'Europe peut constituer une spécialisation ».

Réponse : un séminaire sur l'Europe, ses racines, son histoire, sa fondation, ses membres, permet d'aborder des disciplines diverses dont la découverte constitue une valeur ajoutée au portefeuille de compétences de l'étudiant. L'étude sur l'Europe est en effet au confluent de l'histoire, de la philosophie politique, de la géographie, de l'économie et de la géopolitique.

« Le système d'évaluation des connaissances est suffisant, mais la priorité n'est pas donnée au contrôle continu (ou du moins les documents sont contradictoires) ».

Réponse : le système d'évaluation des connaissances fait appel au contrôle continu à proportion de 30 % de la moyenne annuelle. On ne voit pas où se trouve la contradiction dans les documents fournis à l'AERES.

L'arrêté du 1^{er} août 2011, (art. 11) rend possible l'évaluation par le contrôle continu seul, par les examens terminaux seuls, ou par la combinaison des deux.

2) Les dispositifs d'aide à la réussite

« Ainsi, il existe des groupes de niveau en langue mais pas de cours de soutien dans les autres matières ».

Réponse : d'une façon remarquable, les étudiants de lettres classiques sont rarement en situation d'échec. Cela est sans doute lié à une plus forte motivation tout autant qu'à la formation secondaire reçue. Ces situations d'échec se limitent à quelques modules d'enseignement. Mettre en place un système lourd de soutien pour une formation qui compte seulement 1 ou 2 élèves en difficulté sur l'ensemble de la licence, s'avère disproportionné et moins efficace que le tutorat personnalisé.

De 2007 à 2012, le taux d'abandon est de 0 et le taux d'étudiants ayant validé leur diplôme est de 1. Peu d'universités peuvent présenter de tels taux. Face à cette réalité, l'Institut n'a pas jugé utile de mettre sur pied un système d'aide à la réussite plus développé que l'actuel qui, depuis la dernière évaluation de l'AERES, a pourtant été renforcé.

L'AERES ne semble pas avoir véritablement pris en compte la petitesse des effectifs d'étudiants en Lettres classiques à l'Institut, alors qu'elle l'a fait pour la licence de philosophie puisque le rapport de 2013 note p. 3 : « La faiblesse des effectifs accueillis dans cette licence (...) ne mérite probablement pas la mise en place de dispositifs lourds d'aide à la réussite des étudiants : un encadrement de proximité et individualisé est possible ». Le rapport de l'AERES de 2013 concernant l'histoire à l'Institut donne une conclusion semblable p. 3 : « Compte tenu du petit nombre d'étudiants (...), on peut penser que ceux-ci sont correctement entourés et suivis par l'équipe pédagogique ».

Solution proposée : l'Institut s'engage à créer, dans le cadre de l'aide à la réussite, à la réorientation et à l'insertion professionnelle :

- un bureau d'aide à la réussite et d'insertion professionnelle où un professionnel du recrutement et de la réorientation serait à disposition des étudiants pour les conseiller utilement ;
- un tutorat d'accompagnement concernant les étudiants de première année assuré par des étudiants aînés volontaires (de troisième année de licence ou de Master). Les modalités de ce tutorat seront les suivantes :
 - le repérage des étudiants en difficulté se fera par le biais de l'entretien pédagogique avec le recteur ou l'enseignant référent un mois après la rentrée universitaire, les premières évaluations du contrôle continu ayant fourni une base de renseignements suffisants ;
 - les étudiants en difficulté se verront proposer une aide par petit groupe ;
 - l'étudiant chargé du tutorat sera chargé de prendre contact auprès du professeur référent pour établir les bases de son accompagnement pédagogique ;
 - le suivi de ce tutorat sera assuré par le responsable du bureau de l'aide à la réussite ;
- la mise en place d'un portefeuille de compétences sera proposé aux étudiants par le bureau d'aide à la réussite et à l'orientation. L'entretien semestriel de l'étudiant avec le recteur ou avec l'enseignant référent sera l'occasion de faire le point sur l'élaboration de ce portefeuille de compétences ainsi que sur le Projet Personnel Étudiant.

3) L'insertion professionnelle

« Des stages sont proposés aux étudiants, mais il y a contradiction entre les différents documents : l'un parle d'un stage professionnel pour tous les étudiants et dans un autre, il est seulement question de stage pour la formation des maîtres, sans que les modalités de suivi soient précisées ».

Réponse : la lisibilité de l'insertion professionnelle proposée par l'Institut est effectivement perfectible. Pour éclairer les modalités du Projet Professionnel Étudiant, il faut préciser qu'un stage est effectivement proposé à tous les étudiants.

Par ailleurs, les étudiants qui suivent « la formation des maîtres » sont tenus de faire deux stages de trois ou quatre semaines dans un établissement scolaire.

Les stages font l'objet d'un double rapport. Le premier est réalisé par l'établissement scolaire sur la base d'un questionnaire fourni par le professeur référent de la « formation des maîtres » et l'autre par l'étudiant stagiaire qui présente par écrit et par oral une auto-évaluation de son stage. L'évaluation globale du stage est établie par l'enseignant référent sur la base de ces deux rapports.

Solution proposée : en réponse aux recommandations de la présente évaluation de l'AERES, l'Institut s'engage à créer un bureau de stages professionnels pour faciliter la recherche, l'organisation et l'évaluation des stages dans l'édition, un journal, une bibliothèque, les services de documentation, le domaine des ressources humaines et du management, les services juridiques, humanitaire, etc.

« La formation proposée par l'Institut Universitaire Saint-Pie X permet à plus de la moitié des étudiants de poursuivre leurs études après la licence. Néanmoins, les tableaux ne sont pas clairs sur le devenir réel des étudiants, ce qui ne permet pas de s'assurer de la qualité de leur orientation ».

Réponse : cette remarque de l'AERES est inexacte dans la mesure où la maquette de la licence de Lettres classiques présentée à l'évaluation de l'AERES donnait (p. 29) le devenir de 100% des étudiants diplômés (en licence et en maîtrise) en précisant le domaine de leurs études ou de leur profession.

Pour illustrer la qualité de l'orientation des étudiants, voici, à titre d'exemple, le devenir des 4 étudiants de la dernière année de licence (2011-2012) : une étudiante a été prise en Master à l'école des Chartes, une autre en Master à l'Université Paris-Sorbonne, une troisième en école de Commerce (directement en 2^e année sans passer par les classes Préparatoires) et un quatrième en Master à l'Institut Saint-Pie X.

« Les renseignements sur le devenir des étudiants sortants non diplômés (près de la moitié) sont trop évasifs ».

Réponse : Sur les 21 étudiants recensés depuis 2007, seuls 4 sont des étudiants sortants non diplômés, soit non pas la moitié mais 19 %. Sur ces quatre étudiants, trois se sont réorientés dans d'autres filières, et le dernier est entré dans la vie professionnelle (dans une maison d'édition).

4) Le pilotage de la formation

« Il n'y a pas d'évaluation officielle des enseignements par les étudiants ».

Solution proposée : outre l'évaluation informelle des enseignements par les étudiants au cours d'entretiens semestriels avec le recteur, l'Institut s'engage à mettre en place un système d'évaluation des enseignements par les étudiants, sur un questionnaire mis en ligne et distribué au terme de chaque année écoulée, pour évaluer des « formations et des enseignements » (Arrêté du 1^{er} août 2011, art. 19) :

Les acteurs pédagogiques de la formation et les responsables de l'évaluation informent les étudiants des objectifs et des modalités de sa réalisation et créent toutes les conditions pour que les réponses aux questionnaires soient libres, sincères, anonymes, sérieuses.

Les résultats liés au contenu de l'enseignement et à la pédagogie des cours sont communiqués aux seuls professeurs concernés.

L'ensemble des résultats conduit à l'élaboration d'un document de synthèse qui est présenté lors de la réunion annuelle du conseil de perfectionnement.

« L'équipe pédagogique en charge du pilotage de la licence n'est pas clairement présentée. Les renseignements sur les grades des enseignants sont flous, mais il ne semble pas qu'il y ait d'enseignants-chercheurs dans l'équipe ».

Réponse : durant l'année en cours (2012-2013), l'équipe pédagogique de la formation lettres classiques de l'Institut compte 2 enseignants-chercheurs.

Solution proposée : à la rentrée 2013, l'équipe pédagogique de la formation Lettres classiques de l'Institut comptera trois ou quatre enseignants-chercheurs, soit près de la moitié de l'équipe pédagogique.

L'Institut s'engage en outre à consolider l'équipe pédagogique par un conseil de perfectionnement composé d'enseignants de l'Institut, de professeurs externes à l'Institut, de représentants d'étudiants ainsi que d'intervenants issus du monde professionnel. Ce conseil se réunira une fois par an, examinera la politique et les objectifs de l'établissement, et actualisera le projet pédagogique en lien avec le monde de la recherche et de l'entreprise.

« Quelques intervenants professionnels, souvent d'anciens étudiants, assurent 5 à 8 séances d'enseignement par semestre. L'indication manque de précisions d'autant plus que ces interventions ne sont pas comptabilisées dans la maquette. Rien n'est dit sur leurs « horizons professionnels contrastés ».

Réponse : La maquette mentionne ces diverses interventions pp. 18, 20, 22, 24, 26, 28. Quant aux « horizons professionnels contrastés » des intervenants, il s'agit de professionnels venant des secteurs :

- *des ressources humaines* : un directeur de ressources humaines dans une multinationale, un chargé de formation (RH), une gestionnaire en ressources humaines à la chambre de commerce de Paris,

- *de l'administration publique* : un responsable pédagogique des séminaires de l'IHEDN,
 - *du marketing* : un responsable marketing,
 - *des finances* : un conseiller en gestion du patrimoine,
 - *du tourisme culturel* : une ingénieure culturelle,
 - *de la recherche* : un enseignant-chercheur,
 - *du tertiaire* : un généalogiste successoral ayant créé sa propre entreprise, un cadre dans une entreprise informatique de travail à distance,
- etc.

La maquette ne les a pas présentés avec précision dans la mesure où ces interventions sont ponctuelles et que leur programmation tient compte de la diversité des cursus suivis par les anciens étudiants.

Conclusion

Au terme de cette réponse, il apparaît que certaines critiques du projet pédagogique de l'Institut dans l'évaluation de l'AERES proviennent plus du manque de lisibilité de la maquette que d'une déficience réelle de l'offre de la licence.

Concernant les dispositifs d'aide à la réussite, d'insertion professionnelle et de pilotage de la formation, l'Institut regrette que l'évaluation de l'AERES n'ait pas tenu compte de la petitesse des effectifs et de la disproportion entre les exigences, non pas en termes de qualité d'enseignement, mais de structure, attendues pour une grande université et une faculté de taille modeste. D'ailleurs, la poursuite des études et l'insertion professionnelle de ses anciens étudiants attestent l'efficacité de la formation de l'Institut sans qu'aient été pour autant mis en place des dispositifs complexes.

Cependant, profitant de la présente évaluation de l'AERES et des recommandations qui lui sont faites, l'Institut engagera les réformes proposées dans le présent document.

Ces réformes initiées donneront lieu à un travail durable de fond, en vue d'une refonte des dispositifs pédagogiques et professionnalisants de l'Institut.



Paris, le 29 mai 2013

Abbé François-Marie Chautard
Recteur

ANNEXE : Liste des auteurs étudiés en littérature française

2009-2010

- L1 Le roman sentimental au XVIII^e s.
Musset, (théâtre)
- L2 Théophile de Viau, (poésie) – Scarron – Racine – Marie de France, *Les Lais*
Joachim du Bellay
- L3 François Mauriac – Georges Bernanos – Jean Giono – Michel Déon : le roman policier
au XX^e siècle
Jammes – Anna de Noailles – La Ville de Mirmont – Paul-Jean Toulet : (Poésie)

2010-2011

- L1 Balzac, *Le lys dans la Vallée* – Chateaubriand, *La Vie de Rancé* – Rostand, *Cyrano de Bergerac* – Henri Bosco, *Le Mas théotime* – Marcel Aymé, *Le Passe muraille* – Marie Noël, *Les chansons et les heures*
- L2 Molière, *L'école des femmes* ; *Le Bourgeois gentilhomme* – Saint-Amand (Poésie)
Marie de France, *Les Lais* – Montaigne, *Les Essais*
- L3 Cette année là, pas de L3.

2011-2012

- L1 Musset, *Fantasio* – Lamartine, *Les Méditations poétiques* – Barbey d'Aurevilly, *Le Chevalier des Touches* – Mauriac, *Le Sagouin* – Jammes, *De l'Angélu de l'aube à l'Angélu du soir* – Colette, *La Maison de Claudine*
- L2 Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote* – Pierre Corneille, *Le Menteur* – Chrétien de Troyes, *Perceval le Gallois ou le conte du Graal* – Montaigne, *Les Essais*
- L3 Charles Péguy, (l'œuvre et la réception) – Les romans de jeunesse

2012-2013

- L1 Musset, *Fantasio* – Victor Hugo, *Les Orientales* – B. Constant, *Adolphe*
Apollinaire, *Alcools* – V. Larbaud, *Enfantines* – J. Green, *Moira* – R. Brasillach, *Virgile*
- L2 La Rochefoucauld, *Maximes* – Fénelon, *Les Aventures de Télémaque*
Marie de France, *Les Lais* – Montaigne, *Les Essais*
- L3 Scarron, *Le roman comique* – X. de Maistre, *Voyage autour de ma chambre* –
Musset, *Histoire d'un merle blanc* – Louis Pergaud, *La Guerre des Boutons*
Jules Romain, *Les Copains* – A. Maurois, *Les Silences du Colonel Bramble* – M. Aymé,
Le Passe-Muraille – Antoine Blondin, *L'Europe buissonnière*